



Co-emprunteur pour un rachat de soulte

Par **jafre26**, le **25/03/2014** à **18:50**

Dans le cadre de la succession de mon père, nous héritons avec mes 2 sœurs d'une maison. Je souhaite conserver cette maison et pour cela je vais racheter "les quote-parts" de mes sœurs par un rachat de soulte.

En plus d'un apport personnel, je fais un prêt immobilier pour ce rachat de soulte : ainsi ma femme et moi sommes co-emprunteurs et nous voulons aussi être co-acquéreurs sur la quote-part correspondante de la nouvelle indivision qui se crée. Nous sommes mariés sans contrat de mariage.

Pour l'instant mon épouse n'apparaît sur aucun projet d'acte.

Pouvez-vous me confirmer sur quels actes doit-elle apparaître dans les conditions décrites ci-dessus :

- acte de liquidation et de partage ?
- attestation de propriété ?

Merci d'avance pour votre réponse.